



# Conseil Général de Montcherand

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2020, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h01 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre cette séance. Elle remercie les membres présents ainsi que les quelques auditeurs ayant participé à l'assemblée de Commune qui a précédé cette séance. L'Omnibus est représenté par **M. Alain Michaud**. Elle demande aux intervenants, au vu de la disposition particulière de la salle, de garder le masque et de se lever à chaque prise de parole.

### **1. Appel**

A l'appel de leur nom, 33 Conseillères et Conseillers répondent présents. 11 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

### **2. Lecture de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté sans modification à l'unanimité par l'assemblée.

### **3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2020**

La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée et aucune modification proposée, ce dernier est mis en votation. Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

### **4. Admissions – Démissions**

**Mme Désirée Martin** et **M. Steve Martin** demandent leurs admissions. **La Présidente** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membres du Conseil général et procède à leur assermentation.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 35.

### **5. Préavis municipal 04/2020 relatif à l'adoption du budget 2021**

**La Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Christophe Rapin**, rapporteur, qui apporte les précisions suivantes :

La Commission a en effet constaté que le préavis 04/2020 est clair, que les informations fournies par écrit à l'appui de ce préavis sont précises et limpides et enfin que le projet de budget est cohérent avec les exercices précédents, tant s'agissant des charges que des produits.

Toute variation avec les exercices précédents est dûment expliquée par la Municipalité.



La Commission relève par ailleurs que la Municipalité a choisi une approche conservatrice compte tenu de la situation de pandémie, ce qui semble parfaitement raisonnable.

Le déficit projeté est de ce fait également raisonnable s'agissant d'un exercice budgétaire et la Commission relève que le montant du déficit projeté correspond en demeurant à la décote de 10% appliqué par la Municipalité sur les entrées fiscales relatives aux personnes physiques.

Sur cette base, la Commission gestion-finances recommande au Conseil général de Montcherand d'approuver le préavis 04/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Elle remercie la Boursière communale, le Syndic ainsi que le Municipal en charge des finances d'avoir bien voulu se tenir à disposition par téléphone au cas où, quand bien même la Commission n'a pas eu besoin de recourir à cette option.

**La Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

**Décision :**

Le préavis municipal 04/2020 relatif à l'adoption du budget 2021 **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

**6. Préavis Municipal n° 05/2020 : Achat d'un tracteur communal**

**La Présidente** invite une nouvelle fois la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Christophe Rapin**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information suivants :

Il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur l'opportunité de remplacer l'actuel camion communal ni sur le choix d'un véhicule de remplacement.

D'un point de vue financier, l'acquisition de ce véhicule sera activée au bilan de la Commune pour un montant maximum de CHF 70'000.- représentant ainsi une charge d'amortissement annuelle de CHF 14'000.-. En conséquence, le déficit budgétaire envisagé dans le préavis 04/2020 ne sera pas de CHF 116'674.- mais de CHF 130'674.-.

Compte tenu des remarques de faits dans son rapport au sujet du préavis 04/2020, la Commission est d'avis que les finances communales peuvent supporter cette charge additionnelle. Sur cette base, la Commission recommande au Conseil général de Montcherand d'approuver le préavis 05/2020 tel que proposé par la Municipalité.

D'un point de vue méthodologique, la Commission a interrogé la Municipalité sur l'opportunité de présenter au Conseil un projet de budget n'incorporant pas une charge devant être décidée le même jour. Le Syndic a indiqué à la Commission que le budget 2021 n'incorporait pas la charge en question dans la mesure où il serait adopté avant le préavis relatif à l'achat du tracteur communal.

La Commission ne partage pas l'avis de la Municipalité sur cette manière de faire. En effet, si la Municipalité présente un préavis sollicitant un crédit, c'est bien dans le but que celui-ci soit octroyé. Elle devrait dès lors en tenir compte par soucis de transparence, sinon dans le budget qu'elle soumet au Conseil, à tout le moins dans les explications qu'elle fournit, afin qu'au moment de l'adoption du budget, les Conseillers et Conseillères disposent de toutes les informations chiffrées nécessaires à forger leur décision.



Sur une note plus écologique, la Commission porte à la connaissance de la Municipalité à titre d'information le préavis numéro 10/2017 de la commune de Bourg-en-Lavaux qui examine l'opportunité de recourir à un véhicule électrique. En 2016, il apparaissait, après examen de la question avec le service de voirie de la commune de Zermatt, que les véhicules électriques n'étaient à l'époque pas appropriés aux missions de déneigement. La Commission trouve cette approche inspirante.

**La Présidente** remercie la Commission pour son travail et passe la parole à **M. Antonio Sanchez**, rapporteur de la Commission ad hoc, pour la lecture de son rapport.

En premier lieu la Commission a dressé une liste de questions ouvertes au préavis et les alternatives possibles suivantes :

- Pourquoi pas l'achat d'un véhicule neuf ?
- Achat du véhicule en leasing ?
- La vente du véhicule ? (Bucher)
- Utilisation du nouveau véhicule ?
- Dans le montant alloué, qu'est-ce qui est compris ?

Après discussion avec le Syndic, celui-ci a répondu à toutes les interrogations de la Commission :

- L'achat d'un véhicule neuf (Prix environ CHF 120'000.-) ne se justifie pas en relation avec son utilisation.
- Les liquidités de la commune permettent d'acquérir ce véhicule sans devoir faire de nouveau crédit.
- La vente de l'ancien Bucher est prévue.
- Le fait d'avoir un outil à disposition pour notre employé communal est plus motivant que d'attendre sur un prestataire. Il s'agit là de valoriser notre employé et gagner en efficacité pour notre village.
- L'utilisation polyvalente sur l'année de ce véhicule sera entre 50 et 100 heures.
- Dans ce crédit, tous les outils de travail sont compris (benne frontal, adaptation pour grue, pelle, fourche à palette, benne kangourou pour la saleuse et chaînes à neige).

Au vu de l'analyse, la Commission invite le Conseil à autoriser l'achat d'un tracteur communal pour un montant maximum de CHF 70'000.-.

**La Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

**Le Syndic** désire réagir au rapport de la Commission gestion-finances. Il approuve, que d'un point de vue méthodologique, il aurait été plus clair de spécifier dans le préavis que le montant du déficit changeait suite à l'achat du nouveau tracteur. Cependant, il aurait été difficile de présenter le préavis avant le budget car on parlait alors du fait que le Conseil allait l'accepter et dès lors mis devant le fait accompli. La Municipalité a préféré adopter le budget et le modifier par la suite.

Concernant la note écologique relative à cet achat, la possibilité de passer à l'électrique avait déjà été étudiée lors de l'achat du petit véhicule de l'employé communal mais il s'est avéré que pour parvenir à un gain potentiel, l'utilisation doit être conséquente. Car le prix d'achat d'un véhicule électrique est bien plus important



La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

**Décision :**

Le préavis municipal 05/2020 : Achat d'un tracteur communal **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

## **7. Communications du Bureau**

**La Présidente** informe que plus de 20 personnes ont participé à l'assemblée de Commune qui a précédé cette séance et qui avait pour thème le renouvellement de l'exécutif en date du 7 mars 2021. Elle laisse le soin aux municipaux de prendre position lors du point 8 du présent ordre du jour. Elle rappelle néanmoins que l'aide au dépouillement des jeunes citoyennes et citoyens de Montcherand serait la bienvenue puisqu'il s'agit d'un scrutin communal mais également fédéral.

**La Présidente** rappelle que les postes de Présidente ou Président et de secrétaire seront à repourvoir pour la prochaine législature.

**La Présidente** termine ses communications en remerciant chaleureusement les membres des Commissions ainsi que la Municipalité pour sa précieuse collaboration. Elle déplore l'annulation du traditionnel repas mais informe que toutes les Conseillères et tous les Conseillers recevront une petite attention de la part de la Municipalité à l'issue de cette séance. Elle souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de nous revoir en 2021.

## **8. Communications de la Municipalité**

### **M. Eric Martin**

#### **Source**

**M. Eric Martin** informe qu'il y a eu quelques problèmes avec le captage N° 5. En effet, des sangliers se sont baignés dans une bassière qui était au-dessus de ce captage. Celui-ci a été mis hors service en attendant que des travaux soient effectués pour assainir l'endroit, afin d'éviter que l'eau ne vienne en surface ce qui attire les sangliers.

Il n'y a pas eu de problème d'approvisionnement lié à cet incident puisqu'il y a actuellement 6 captages et le fait d'en mettre un hors-service n'a pas porté préjudice. Par ailleurs, la qualité de l'eau reste bonne puisque nous sommes actuellement à 1/3 de la norme autorisée de chlorothalonil.

#### **Réservoir**

Lors de la dernière séance nous étions à nous demander quelle variante choisir pour mettre en conformité notre réservoir. La démarche a avancé, notamment en collaboration avec l'OFCO (Office de la Consommation) et l'ECA.

La variante qui paraissait la plus pertinente a été approfondie à savoir la construction d'un nouveau réservoir qui se situerait vers la piste Vita, à une altitude de 632 m. Cette variante pourrait résoudre les problèmes soulevés par l'ECA quant au manque de pression notamment en cas d'incendie. Cela permettrait également d'effectuer les travaux en laissant fonctionner l'ancien réservoir. En cas de



réfection, il aurait fallu refaire la conduite montante jusqu'au réservoir pour un montant d'environ CHF 450'000.-.

Avec cette nouvelle solution, on repart sur du neuf et on se relie à l'AIMS (Association Intercommunale de la Source Mercier), pour bénéficier de la capacité en matière de réserve incendie. Ce qui fait que notre réservoir serait plus petit de 300 m<sup>3</sup> et il permettrait d'approvisionner le village en eau courante et le cas échéant pouvoir bénéficier du réservoir du Signal (vers la ferme Nicolet) pour la réserve incendie.

Les tractations avec l'AIMS vont démarrer, leur ayant demandé de se positionner sur cette proposition qui paraissait la plus pertinente. La répartition des frais sera discutée ultérieurement. Un autre avantage serait de ne plus avoir besoin de traverser l'autoroute.

### Epuration

Un autre problème inquiète la Municipalité par suite d'un rapport de la commune d'Orbe qui mettait en évidence que les eaux usées qui sont envoyées à Orbe étaient beaucoup plus importantes qu'elles ne devaient être. Cela s'appelle des eaux claires parasites.

Normalement, nous devons acheminer uniquement les eaux usées et une fois que le séparatif est terminé, nos eaux usées qui aboutissent à la STEP d'Orbe devraient représenter env. 150 litres par habitant et par jour. Selon le rapport de la commune d'Orbe, nous serions plus proches des 500 litres, ce qui représente un facteur 3.

La Municipalité est dès lors en train d'analyser ce processus par l'installation de débitmètres pour localiser d'où proviennent ces eaux claires parasite pour rabaisser ce niveau. L'objectif est de ramener ces eaux claires parasite à 20%. Au début 2021, trois nouveaux débitmètres seront installés pour tenter de voir s'il y aurait une corrélation entre l'augmentation des eaux usées et la pluviométrie ou si ces eaux claires parasite proviennent des zones étanches qui sont mal reliées ou encore, si ce sont nos drains des eaux usées qui ne sont pas étanches et qui laissent pénétrer de l'eau de pluie ou de l'eau de surface (nappes phréatiques) par exemple.

La Municipalité a bon espoir de pouvoir diagnostiquer ce phénomène et s'est engagée auprès de la commune d'Orbe à faire baisser ses eaux claires parasites pour notamment des questions de coûts.

### M. Michel Greppin

#### Installations des LED's

Concernant l'installation des LED's pour l'éclairage public, le dossier est désormais clos et chiffré. Il a débuté avec un concept de l'éclairage public pour voir comment envisager le changement des zones d'éclairage et de le soumettre au canton. CHF 5'250.- ont été payés à VO's Energie pour faire cette étude et le Canton a remboursé CHF 3'500.- en subvention. Les travaux ont ensuite coûté CHF 60'700.-. Les CHF 700.- supplémentaires par rapport au budget concernent des coupe-circuits qu'il a fallu changer. Sur ce montant le canton a versé un subside de CHF 16'490.- en lieu et place des CHF 8'000.- préavisés, ce qui est finalement une bonne opération.

#### Archives

Une exposition d'archives sera présentée à Montcherand. Dès le début de son mandat de Municipal en 2016, **M. Michel Greppin** est allé consulter l'état de nos archives. Il a été très surpris de découvrir des



manuscrits jusqu'en 1360 mais par contre très peu de vieilles photos. A l'aide du bouche à oreilles auprès des habitants de Montcherand, il a pu récolter plus de 100 documents photographiés. Les nouveaux sont toujours les bienvenus. Grâce à cette documentation, il sera possible d'organiser une exposition qui aura lieu fin avril 2021 au Château de Montcherand où chacune et chacun seront cordialement les bienvenus. Des détails sur la mise en place de cette exposition suivront.

### **M. Nicolas Biselx**

Il y a quelques mois, un pilier public était disponible sur le site internet de la commune afin de permettre notamment d'y consulter les dossiers de mise à l'enquête. Les personnes informatisées sont encouragées à s'y inscrire.

De plus, Il annonce qu'il se représentera pour la nouvelle législature, appréciant beaucoup les tâches qui lui sont confiées.

### **M. Bertrand Gaillard**

Il informe l'assemblée d'une bonne nouvelle puisque le bus Orbe – Vallorbe qui circule tous les week-ends en passant par l'autoroute entre Orbe et Les Clées, va s'arrêter à Montcherand dès le 13.12.2020.

Comme son collègue, il annonce qu'il briguera un nouveau siège pour la législature dans le but notamment de terminer les intéressants dossiers en cours.

Il tient à remercier les membres du Conseil, le Bureau ainsi que ses collègues municipaux pour la collaboration et souhaite de belles fêtes de fin d'année malgré tout. Il termine en informant que la vente de sapins de Noël qui aura lieu le 14 décembre, ne sera pas accompagnée de vin chaud mais que les profits de cette vente seront reversés aux Cartons du Cœur.

Concernant les futurs candidats à la Municipalité, **M. Michel Greppin** et **Mme Dominique Wittwer** informent l'Assemblée qu'ils désirent se représenter pour les prochaines élections, alors que **M. Eric Martin** ne souhaite pas un nouveau mandat, préférant laisser sa place.

La Municipalité n'a pas d'autres informations à apporter.

**La Présidente** rappelle une nouvelle fois que le 7 mars prochain aura lieu le renouvellement de notre exécutif avec déjà les 4 candidatures annoncées et qu'une Assemblée de commune a eu lieu ce soir avec une présentation sur le rôle de l'exécutif, du législatif, comment se porter candidats et avec quels critères. Cette présentation sera mise sur le site internet dès la semaine prochaine.

## **9. Divers et propositions individuelles**

**M. Christophe Rapin** a une question qui est ressortie lors de la discussion de la Commission gestion-finances à propos du budget et qui concerne le montant prévu pour le changement du système informatique de gestion administrative. Est-ce un changement ou plutôt une mise à jour du système existant ? Il désire obtenir quelques informations à ce sujet.

**M. Nicolas Biselx** de répondre que le sujet avait déjà été abordé en 2019 en informant le Conseil que la Commune travaillait avec la société Ruf Systèmes Informatiques mais que la collaboration était parfois tendue. Dès lors, elle a tenté de trouver un autre prestataire informatique. Deux sociétés ont été



approchées mais à cause des tarifs élevés, entre CHF 40'000.- et CHF 60'000.- plus des coûts annuels proches de CHF 10'000.-, la Municipalité a finalement décidé de garder le matériel existant mais de l'améliorer néanmoins en acquérant un logiciel pour aider la prise de PV's pour un montant initial de CHF 4'500.- et une maintenance annuelle de CHF 2'300.-. Grâce également à ce logiciel, tous les documents entrants seront scannés et envoyés à cet outil.

**M. Raymond Chevallier** tient à remercier chaleureusement la Municipalité et le Bureau du Conseil pour le travail accompli durant cette année difficile et se félicite des résultats obtenus.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à l'appel

#### 10. Appel

La secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 35 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h45, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil

Joëlle Gaillard



La Secrétaire

Martine Peter